



Comment faire appel au prud'homme sans avocat?

Par **angel_voix**, le **24/04/2008 à 14:33**

Bonjour,
En 2004, j'ai été victime d'un licenciement abusif par mon employeur, j'ai du faire appel au prud'hom pour attaquer celui ci, j'ai pu gagner juste les impayés (différences sur fiche de paye) et rien d'autre, celui ci a fait témoigné d'un faux témoignage ma collègue et l'affaire était clos.
J'ai fait recours après ça et celui ci ne s'était pas présenté et moi étais en retard mais j'ai la preuve d'être venu mais 5mn de retard (car je me suis trompé de train dans la hâte, paris-strasbourg, au lieu de l'inverse).
J'ai donc m'a t-on dit la possibilité de faire appel avant juin prochain, comment puis-je faire puisque entre temps ma vie a poursuivi son cours et que dernièrement j'ai pris un avocat pour la garde de ma fille de 8 mois et que je ne pense pas pouvoir avoir droit à une autre aide juridictionnelle.
Je souhaiterais pouvoir faire cette appel ou savoir quelle est la solution à mon problème, suite à cet abus, j'ai subi vraiment beaucoup de préjudices moraux, je ne souhaite donc pas classer cette affaire.
Aidez moi s'il vous plait !!!
Cordialement

Par **mflaw**, le **25/04/2008 à 16:38**

Bonjour,
1° Il est possible de bénéficier de l'Aide Juridictionnelle pour plusieurs affaires, même au cours de la même année. Le fait d'avoir déjà un avocat pour la garde de votre fille ne vous empêche donc pas d'en avoir un autre pour votre procédure prud'homale.
2° Contrairement à certaines idées reçues, une déclaration d'appel est loin d'être une simple formalité. Une déclaration erronée peut rendre irrecevable votre appel. Je vous recommande donc d'avoir recours aux services d'un avocat.
3° Vous ne devez surtout pas dépasser le délai d'un mois à compter de la notification du jugement (délai qui n'est pas suspendu par le

dépôt d'une demande d'aide juridictionnelle).rnrnMFLAW

Par **angel_voix**, le **25/04/2008 à 21:33**

Merci beaucoup pour votre reponse!rnrnPuis-je vous demander si vous pouvez m'indiquer un bon avocat pour defendre au mieu mon affaire?rnrnCroyez vous aussi que çelà puisse se faire vu le temps qu'il me reste?rnrnCe serais un énorme service à me rendre.rnrnCordialement

Par **mflaw**, le **26/04/2008 à 16:14**

Me Filliozat, à Paris 1errnQuand avez-vous reçu le jugement ?rnrnCordialement,

Par **mflaw**, le **26/04/2008 à 16:14**

Me Filliozat, à Paris 1errnQuand avez-vous reçu le jugement ?rnrnCordialement,

Par **angel_voix**, le **28/04/2008 à 11:21**

Bonjour;rnrnJ'ai eu du mal à retrouver mon identité depuis que ce drame m'est arriver, mettre de l'ordre dans ma vie reste encore une tache à acomplir.rnrnTout ça pour vous dire qu'à force de déménager et de chercher ma voie, des documents ce sont hélas égarer, la date de mon dernier appel doit être du mois de juin 2005, je ne retrouve plus le jugement en question, j'en suis dégoutée, je ne sais plus quoi faire, j'ai tellement de chose entreprise, que je ne sais plus ou donner de la tête.rnrnQuelqu'un peut-il m'aider à y voir claire s'il vous plait?rnrnVenir de loin n'est pas une tache simple et moi je viens d'ailleurs.rnrnJe vous remercie de tout coeur pour le moindre petit coup de main.rnrnCordialement